

**RAPPORT N° 03/7-44**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**RECONSTRUCTION DU STADE DE FOOTBALL DE DOMENJOD**  
**APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT**  
**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

La réalisation d'une maison d'arrêt sur le secteur de Domenjod implique la nécessité de délocaliser un certain nombre d'équipements connexes, dont le stade de football de Domenjod.

Cette infrastructure sportive destinée à l'accueil des établissements scolaires et des clubs de football remplit actuellement de multiples fonctions à la fois éducatives et sportives, et joue un rôle essentiel en matière de cohésion sociale.

S'agissant de la pratique du football, le club de l'AS Domenjod évolue actuellement en 2<sup>ème</sup> Division Départementale après avoir connu l'accession en Division Honneur en 2001, et accueille de nombreux jeunes des différents quartiers de la Ville, pour parfaire leur formation en football.

Compte tenu du niveau de structuration de ce club et de l'impact de ses activités auprès de la population du secteur, tant sur le plan de l'intégration des jeunes qu'en matière d'animation sportive, il importe de pouvoir reconstruire un stade en rapport avec les objectifs du club et de ses perspectives réelles de développement.

A cet effet, l'avant projet a été établi conformément aux règles fédérales en vigueur en vue de permettre à minima une homologation du futur stade en catégorie D II Départementale, (Cf. annexe de la F.F.F ci-jointe)

Conformément à ces objectifs, le programme des travaux se décompose comme suit :

- ⇒ Aménagement d'un terrain de football de 110 m x 73 m (dimensions hors tout) ;
- ⇒ Réalisation de gradins dont au moins 300 places assises couvertes ;
- ⇒ Construction de vestiaires et sanitaires (compétiteurs, arbitres, et public) ;
- ⇒ Eclairage de 300 lux ;
- ⇒ Réalisation des locaux fonctionnels (local chef de site, rangement, guichetterie) ;
- ⇒ Equipements divers (clôtures pare-ballons, clôtures de séparation, arrosage automatique etc...) ;

## RAPPORT N° 03/7-44

Etant donné l'assiette foncière, retenue des travaux d'adaptation au sol et d'aménagement de murs de soutènement s'avèrent également indispensables.

Le coût de réalisation des travaux a été estimé, en phase APS, à hauteur de **2 000 000 € (euros)** et se décompose comme suit :

Vous trouverez ci-après l'estimation détaillée y afférente.

Le financement de la reconstruction du stade de Domenjod se fera sur la base suivante :

Subvention Etat	80 %	1 600 000 €
Participation Ville	20 %	400 000 €
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>100 %</b>	<b>2 000 000 €</b>

Je vous demande, donc :

- de bien vouloir valider le programme de reconstruction du stade de football de Domenjod ;
- d'approuver le montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 2 000 000 € HT ;
- d'approuver le plan de financement et le montant de la participation communale à hauteur de 400 000 € (quatre cent mille Euros) ;
- d'autoriser Le Maire à solliciter les subventions.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**COMMUNE DE SAINT-DENIS REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION N° 03/7-44**

**du Conseil Municipal**

**en séance du jeudi 18 décembre 2003**

**OBJET**

**RECONSTRUCTION DU STADE DE FOOTBALL DE DOMENJOD**

**APPROBATION DU PROGRAMME ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

**AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des départements et Régions, modifiée ;

Vu le code Général des Collectivités Territoriales (ancien Codes des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 03/7-44 présenté par le Maire, au nom des Commissions Sports / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Valide le programme de reconstruction du stade de football de Domenjod.

**ARTICLE 2**

Approuve le montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 2 000 000 € HT.

**ARTICLE 3**

Approuve le plan de financement et le montant de la participation communale à hauteur de 400 000 € (quatre cent mille Euros).

**ARTICLE 4**

Autorise Le Maire à solliciter les subventions.

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis le, 26 DEC. 2003

**LE MAIRE  
René-Paul**



**SPORTS**



COMMUNE DE SAINT-DENIS  
DIRECTION DES SPORTS

## **NOTE EXPLICATIVE**

### **OBJET : Reconstruction du stade de football de Domenjod.**

La réalisation d'une maison d'arrêt sur le secteur de Domenjod implique la nécessité de délocaliser un certain nombre d'équipements connexes, dont le stade de football de Domenjod.

Cette infrastructure sportive destinée à l'accueil des établissements scolaires et des clubs de football remplit actuellement de multiples fonctions à la fois éducatives et sportives, et joue un rôle essentiel en matière de cohésion sociale.

S'agissant de la pratique du football, le club de l'AS Domenjod évolue actuellement en 2<sup>ème</sup> Division Départementale après avoir connu l'accession en Division Honneur en 2001, et accueille de nombreux jeunes des différents quartiers de la Ville, pour parfaire leur formation en football.

Compte tenu du niveau de structuration de ce club et de l'impact de ses activités auprès de la population du secteur, tant sur le plan de l'intégration des jeunes qu'en matière d'animation sportive, il importe de pouvoir reconstruire un stade en rapport avec les objectifs du club et de ses perspectives réelles de développement.

A cet effet, l'avant projet a été établi conformément aux règles fédérales en vigueur en vue de permettre à minima une homologation du futur stade en catégorie D II Départementale, (Cf. annexe de la F.F.F ci-jointe)

Conformément à ces objectifs, le programme des travaux se décompose comme suit :

- ⇒ Aménagement d'un terrain de football de 110 m x 73 m (dimensions hors tout)
- ⇒ Réalisation de gradins dont au moins 300 places assises couvertes
- ⇒ Construction de vestiaires et sanitaires (compétiteurs, arbitres, et public)
- ⇒ Eclairage de 300 lux

⇒ Réalisation des locaux fonctionnels (local chef de site, rangement, guichetterie)

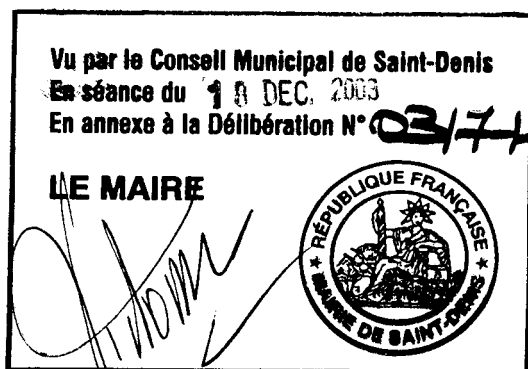
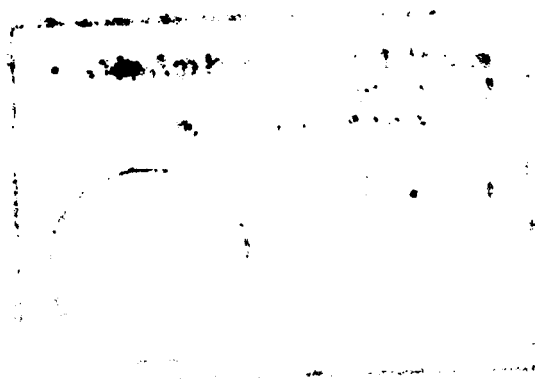
⇒ Equipements divers (clôtures pare-ballons, clôtures de séparation, arrosage automatique etc...)

Etant donné l'assiette foncière, retenue des travaux d'adaptation au sol et d'aménagement de murs de soutènement s'avèrent également indispensables.

Le coût de réalisation des travaux a été estimé, en phase APS, à hauteur de **2 000 000 Euros** et se décompose comme suit :

• Acquisition du terrain =	182 728 €
• Adaptation au terrain =	405 000 €
• Raccordement EU, EP, AEP =	165 000 €
• Aménagement plateau vert et locaux annexes =	1 180 750 €
• Imprévus =	66 522 €

Vous trouverez ci-après l'estimation détaillée y afférente.



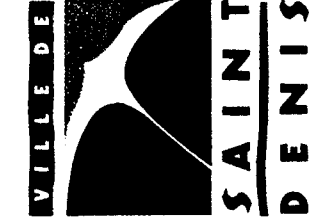


# RECONSTRUCTION DU TERRAIN DE FOOTBALL DE DOMENJOD

SERVICES TECHNIQUES  
BUREAU DU PLAN

## ESTIMATION PREVISIONNELLE

Travaux	Quantité	P.U.	Montant
- acquisition du terrain d'assiette	22 841 m <sup>2</sup>	8	182 728
- déblais	14 000 m <sup>3</sup>	10	140 000
- remblais provenant des déblais compactés	15 000 m <sup>3</sup>	5	75 000
- soutènement	950 m <sup>3</sup>	200	190 000
- aménagement du plateau vert (terre végétale, engazonnement, drainage)		90 000	90 000
- arrosage automatique		24 000	24 000
- vestiaires		350 000	350 000
- tribune couverte, salle de presse, sanitaires et guichet		390 000	390 000
- clôture pare ballon + clôture séparant du public + portails			120 000
- mur d'enceinte (2 m de haut + grillage)	122 m	300	36 600
- éclairage 300 lux			75 000
- raccordement EU, EP et AEP			165 000
- équipements sportifs			10 000
- voie d'accès bétonnée (5 m de largeur)	300 m	230	69 000
- escalier bétonné (2 m de largeur)	190 m	85	16 150
- imprévus			66 522
<b>TOTAL</b>			<b>2 000 000</b>



le 06 octobre 2003

# RECONSTRUCTION DU TERRAIN DE FOOTBALL DE DOMENJOD

SERVICES TECHNIQUES  
BUREAU DU PLAN

## ESTIMATION PREVISIONNELLE

Travaux	Quantité	P.U.	Montant
- acquisition du terrain d'assiette	22 841 m <sup>2</sup>	8	182 728
- déblais	14 000 m <sup>3</sup>	10	140 000
- remblais provenant des déblais compactés	15 000 m <sup>3</sup>	5	75 000
- soutènement	950 m <sup>3</sup>	200	190 000
- aménagement du plateau vert (terre végétale, engazonnement, drainage)		90 000	90 000
- arrosage automatique		24 000	24 000
- vestiaires		350 000	350 000
- tribune couverte, salle de presse, sanitaires et guichet		390 000	390 000
- clôture pare ballon + clôture séparant du public + portails		120 000	120 000
- mur d'enceinte (2 m de haut + grillage)	122 m	300	36 600
- éclairage 300 lux		75 000	75 000
- raccordement EU, EP et AEP		165 000	165 000
- équipements sportifs		10 000	10 000
- voie d'accès bétonnée (5 m de largeur)	300 m	230	69 000
- escalier bétonné (2 m de largeur)	190 m	85	16 150
- imprévus			66 522
<b>TOTAL</b>			<b>2 000 000</b>